

2015-4819
2016-01-15

FUNGITROL® 920 FONGICIDE
COMMERCIAL
SUSPENSION

GARANTIE:

Iodo-3-propynyl-2-carbamate de butyle 20 %

Nº D'HOMOLOGATION 29899 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISEMENT



POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Les produits contenant ce pesticide antimicrobien ne doivent pas être utilisés dans les matériaux d'emballage des aliments ni dans les produits en contact avec des aliments.

CONTENU NET: _____

En cas d'urgence chimique SEULEMENT (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC à (800) 424-9300

Pour toute autre demande concernant ce produit, joindre :

Troy Chemical Corporation

One Avenue L

Newark NJ 07105-3895

US

973-589-2500

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation à la peau et aux yeux. Sensibilisant potentiel de la peau. Éviter l'inhalation de la vapeur et de la brume. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Nocif si ingéré ou inhalé. S'assurer que la ventilation est adéquate. Porter des lunettes de protection ou un écran facial, une combinaison résistant aux produits chimiques par dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Suivre les directives du fabricant concernant le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'existe pas de directives pour les vêtements lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements à lessiver. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer et bien se laver dès que possible.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit sec. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments pour les humains ou les animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit.

MODE D'EMPLOI:

Pour utilisation comme agent de conservation dans la fabrication des peintures, enduits, plastiques et adhésifs. NE PAS utiliser dans le plastique destiné à la fabrication de jouets.

Dans les utilisations suivantes, le fongicide Fungitrolz 920 est conçu pour être ajouté pendant le mélange des matières premières, ce qui facilite l'incorporation dans le produit fini.

Peinture à l'extérieur, enduit sec : 0,5 à 1,0 % en poids (1 000 à 2 000 ppm i.a.)

Plastiques (protection contre la moisissure et la prolifération fongique, pour les produits exposés à des conditions humides mais non mouillés constamment par la pluie (ex. : parements en vinyle) ou par de l'eau courante (ex. : tuyaux en PVC) : 0,125 à 0,5 % en poids (250 à 1 000 ppm de matière active).

Adhésifs : 0,1 à 0,25 % en poids (200 à 500 ppm i.a.)

Pour déterminer la concentration optimale de Fungitrol 920 Fongicide nécessaire pour assurer une protection efficace du matériau, il est recommandé de tester les différentes concentrations autorisées (fourchette indiquée ci-dessus).

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les réseaux d'égouts, les lacs, cours d'eau, étangs, estuaires, océans ou tout autre plan d'eau.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination ou reconditionnement est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial, S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage de déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))